

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

**AVIS PUBLIC  
ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA  
SOUSSIGNÉE, QUE :-**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la séance ordinaire de son conseil, tenue le mardi quatrième jour du mois de juillet deux mille dix-sept, le projet de règlement numéro RM 410-2, abrogeant le règlement numéro RM 410 sur le contrôle des animaux.

Le projet de règlement RM 410-2 est maintenant déposé au bureau municipal, 692 Rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau et en obtenir une copie moyennant les frais prévus à cet effet.

Le projet de règlement RM 410-2 sera officiellement adopté à la séance ordinaire du 7 août deux mille dix-sept.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE SIXIÈME JOUR DE  
JUILLET DEUX MILLE DIX-SEPT.**

Mélanie Thibault  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

---

---